

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A&J INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée à Associé Unipersonnelle

Au capital de 700 000 euros

Siège social : 2 IMPASSE SAINT-MAUR, 94700 MAISONS-ALFORT

N° RCS en cours d'attribution

Monsieur,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par décision de **l'associé unique**, concernant **l'apport en nature devant être effectué par Madame AMELIE DE ALMEIDA FRANCA** dans le cadre de La **création de la société A&J INVESTISSEMENT**, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-8 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport de droits sociaux, signé par la personne physique apporteuse concernée. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports.**
- 2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.**
- 3. Conclusion.**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de droits sociaux est envisagé par **Madame AMELIE DE ALMEIDA FRANCA** dans le cadre de la **création la SASU A&J INVESTISSEMENT**.

1.2 Présentation des sociétés

1.2.1 Personne apporteuse

Le capital social de la société A&J INVESTISSEMENT va être créé par l'apport :

- De **cinq cents (500) actions** de la société **SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS** actuellement détenues par **Madame AMELIE DE ALMEIDA FRANCA**, demeurant au **2 IMPASSE SAINT-MAUR, 94700 MAISONS-ALFORT**.

1.2.2 Société bénéficiaire A&J INVESTISSEMENT

Conformément au statut actuel, la société A&J INVESTISSEMENT est une société par Actions simplifiée unipersonnelle au capital de 700 000 euros ayant son siège social au **2 impasse SAINT-MAUR, 94700 MAISONS-ALFORT**, RCS en cours d'attribution, représenté par **Madame AMELIE DE ALMEIDA FRANCA**, dûment habilité à l'effet de signer lesdits statuts.

1.2.3 Société SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS dont 500 actions sont apportées

Madame AMELIE DE ALMEIDA FRANCA déclare être président et associé de L'EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée **SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS**, L'EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital social de 7622.45 €, dont le siège social est situé au **1 RUE DE LA PROCESSION, 75015 PARIS**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro **328 264 908**; **Son capital est cent (500) actions d'une valeur nominale de quinze euros et deux cent quarante-cinq centimes (15,245€)** Il déclare être propriétaire de **cinq cent (500) actions d'une valeur de quinze euros et deux cent quarante-cinq centimes (15,245€) par action**

La société SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS a notamment pour objet :

TOUS TRANSPORTS SANITAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET ACTES S'Y RAPPORTANT, EXPLOITATION, CONSTITUTION ET ACQUISITION DE TOUT FONDS DE MEME NATURE AYANT LE MEME OBJET.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport de droits sociaux.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

La société **A&J INVESTISSEMENT** devient **propriétaire de la pleine propriété des droits sociaux qui lui sont apportés** et entre en possession effective de ceux-ci à la signature du contrat d'apport de droits sociaux.

1.1.1 Rémunération de l'apport des 500 actions de la SAS SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS

En rémunération des apports, il sera attribué à **Madame AMELIE DE ALMEIDA FRANCA**, **sept cent milles (700 000) actions ordinaires** de la société A&J INVESTISSEMENT, entièrement souscrites et libérées à la souscription, d'une **valeur nominale d'un euro (1,00 €) chacune**.

1.1.2 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Valorisation de l'apport des 500 actions de l'EURL SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS

Pour établir les bases et conditions de l'apport, la valeur des actions de la SASU SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS a été déterminée sur la base des comptes annuels clos au 31/12/2024 en tenant compte de la valeur réel des actifs immatériels.

Il a été constaté un accord global pour valoriser la société à la somme de **sept cent milles (700 000€)**. Soit un montant **de mille quatre cent euro (1400€) par action**. Cette valorisation s'entend pour la totalité du capital social de la société.

Dans le cadre de l'apport de ces **500 actions**, la valeur globale de l'apport retenue s'élève par conséquent à la somme **de sept cent milles (700 000€)**.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

J'ai notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties et son bien-fondé.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la SASU SOC NOUVELLE DES AMBULANCES MATHIS me confirmant **l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 28 janvier 2026** ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions de l'exercice en cours.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à **sept cent milles (700 000€)** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à PARIS, 28/01/2026

MY PARTNER

Youssef MAMOU

Commissaire aux apports

MY PARTNER
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
2 RUE DES BRUYERES
93260 LES LILAS
N°SIREN 997 334 040